



USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES							NOTES GÉNÉRALES
	AF1	AF2	AF3	AF4	AF5	AF6	AF7	
RESIDENTIEL								
1 unifamiliale	X	X	X	X				X
2 bifamilial	X	X	X	X				X
3 bifamilial jumelé	X	X	X	X				X
4 trifamilial								
5 multifamilial								
6 communautaire								
7 maisons mobiles								
8 de villégiature								
COMMERCE ET SERVICES								
1 commerce de détail			X				X	
2 commerce de gros							X	
3 commerce d'équipements mobiles lourds							X	
4 services			X					
5 hébergement et restauration		X						
6 communications et transports en commun								
COMMUNAUTAIRE								
1 services publics					X			
2 conservation								
RECREATION, SPORTS ET LOSIRS								
1 services à caractère socioculturel								
2 parcs publics, centres récréatifs et installations sportives								
3 équipements d'accueil spécifiquement touristiques		X						
INDUSTRIE								
1 peu ou non contraignante							X	
2 contraignante								
3 liée à la disposition des déchets et au recyclage								
4 extractive								
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ÉNERGIE								
	X			X	X	X	X	X
AGRICOLE ET FORESTIER								
1 agriculture	X	X	X	X	X	X	X	X
2 forêt	X	X	X	X	X	X	X	X
3 Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X	X	X	X	X
USAGE SPECIFIQUEMENT AUTORISÉ								
1 Récupération-vente de pièces de véhicule sur place et démantèlement (chapitre 7, article 7.9, règl.Zonage)							X	
USAGE SPECIFIQUEMENT EXCLU								
1								
MARGES DE REcul								
Avant								
1 Générale	7,0	7,0	5,0	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
2 Bâtiments de ferme	15,0	15,0		15,0				15,0
arrière								
1 Générale	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
latérales								
1 Générale					6-6	6-6		
2 Résidence unifamiliale et bifamiliale	4-6	4-6	4-6	4-6	4-6			4-6
3 Bâtiments de ferme	10-10		10-10	10-10	10-10			10-10
riveraine								
1 Générale	N-1	N-1	N-1	N-1				N-1
NORMES DE LOTISSEMENT								
1 superficie (m2) min.	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0
2 profondeur (m) min.	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
3 largeur (m) min.	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
DENSITÉ								
1 Densité résidentielle : faible	X	X	X	X	X			X
2 moyenne								
3 forte								
4 indice d'occupation au sol							0,50	
AUTRES NORMES								
1 Hauteur en étages (maximum)	2	2	2	2	2	2	2	2
2 Zone tampon prescrite							X	
3 Zone de protection prescrite								
4 Présence d'aires à risque de mouvement de sol								
5 Zone de contrainte (ancien site de déchets)								
6 Présence d'aires à risque d'inondation	X			X				X
7 Présence de territoire d'intérêt (archéologique,								
8 Dispositions particulières aux usages agro-forestières								
9 Autre : Zonage								
10 Lotissement								
11 Construction								
AMENDEMENT								
NUMERO DU REGLEMENT								
ZONE								

N-1 La marge correspond à la limite de la rive, telle que définie au règlement de zonage (article 2.8)

* N.B. les chiffres entre parenthèses réfèrent à des notes inscrites à la fin de la grille des spécifications.

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (4-17), de lotissement (5-17), de construction (6-17), portant sur les permis et certificats (7-17), sur les dérogations mineures (8-17).

Authentifié le _____

Par : _____
Michel Sylvaïn, maire

Michelle Cantin, Secrétaire trésorière



USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES							NOTES GÉNÉRALES
	AF8	AF9	AF10	AF11	AF12	AF13	AF14	
RÉSIDENTIEL								
1 unifamiliale	X			X		X	X	N-1 La marge correspond à la limite de la rive, telle que définie au règlement de zonage (article 2.8)
2 bifamilial	X			X		X	X	
3 bifamilial jumelé	X			X		X	X	
4 trifamilial								
5 multifamilial								
6 communautaire								
7 maisons mobiles								
8 de villégiature					X		X	
COMMERCE ET SERVICES								
1 commerce de détail		X						
2 commerce de gros		X						
3 commerce d'équipements mobiles lourds								
4 services								
5 hébergement et restauration			X		X			
6 communications et transports en commun								
COMMUNAUTAIRE								
1 services publics								
2 conservation								
RECREATION, SPORTS ET LOSIRS								
1 services à caractère socioculturel			X		X		X	
2 parcs publics, centres récréatifs et installations sportives			X		X			
3 équipements d'accueil spécifiquement touristiques			X		X		X	
INDUSTRIE								
1 peu ou non contraignante		X						
2 contraignante								
3 liée à la disposition des déchets et au recyclage								
4 extractive								
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ENERGIE								
	X		X		X	X		
AGRICOLE ET FORESTIER								
1 agriculture	X	X	X	X	X	X	X	
2 forêt	X	X	X	X	X	X	X	
3 Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X	X	X	X	
USAGE SPECIFIQUEMENT AUTORISÉ								
1 Usage industriel - classe 1 - Fabrication - Groupe 321-337 (chapitre 3, article 3.5.5, régl.Zonage)		X						
USAGE SPECIFIQUEMENT EXCLU								
1								
MARGES DE RECU								
Avant								
1 Générale	7.0	7.0	7.0	5.0	5.0	5.0	5.0	
2 Bâtiments de ferme	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0	
3								
arrière								
1 Générale	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	
latérales								
1 Générale		6-6	6-6		6-6		6-6	
2 Résidence unifamiliale et bifamiliale	4-6			4-6		4-6	4-6	
3 Bâtiments de ferme	10-10	10-10	10-10	10-10	10-10	10-10	10-10	
riveraine								
1 Générale	N-1		N-1	N-1	N-1	N-1	N-1	
NORMES DE LOTISSEMENT								
1 superficie (m2) min.	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	
2 profondeur (m) min.	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	
3 largeur (m) min.	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	
DENSITÉ								
1 Densité résidentielle : faible	X			X		X	X	
2 moyenne								
3 forte								
4 indice d'occupation au sol		0,50	0,50		0,50			
AUTRES NORMES								
1 Hauteur en étages (maximum)	2	2	2	2	2	2	2	
2 Zone tampon prescrite								
3 Zone de protection prescrite								
4 Présence d'aires à risque de mouvement de sol								
5 Zone de contrainte (ancien site de déchets)								
6 Présence d'aires à risque d'inondation								
7 Présence de territoire d'intérêt (archéologique)								
8 Dispositions particulières aux usages agro-forestières								
9 Autre : Zonage								
10	Lotissement							
11	Construction							
AMENDEMENT								
NUMERO DU REGLEMENT								
ZONE								

* N.B. les chiffres entre parenthèses réfèrent à des notes inscrites à la fin de la grille des spécifications.

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (4-17), de lotissement (5-17), de construction (6-17), portant sur les permis et certificats (7-17), sur les dérogations mineures (8-17).

Authentifié le _____

Par : _____
Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, Secrétaire trésorière



USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES							NOTES GÉNÉRALES
	AF15	AF16	AF17	AF18	M1	M2	M3	
RESIDENTIEL								
1 unifamiliale	X	X	X	X		X	X	N-1 La marge correspond à la limite de la rive, telle que définie au règlement de zonage (article 2.8)
2 bifamilial	X	X	X	X		X	X	
3 bifamilial jumelé	X	X	X	X		X	X	
4 trifamilial								
5 multifamilial								
6 communautaire								
7 maisons mobiles								
8 de villégiature								
COMMERCE ET SERVICES								
1 commerce de détail						X	X	
2 commerce de gros					X			
3 commerce d'équipements mobiles lourds					X			
4 services						X	X	
5 hébergement et restauration						X	X	
6 communications et transports en commun								
COMMUNAUTAIRE								
1 services publics							X	
2 conservation							X	
RECREATION, SPORTS ET LOSIRS								
1 services à caractère socioculturel							X	
2 parcs publics, centres récréatifs et installations sportives								
3 équipements d'accueil spécifiquement touristiques								
INDUSTRIE								
1 peu ou non contraignante					X			
2 contraignante								
3 liée à la disposition des déchets et au recyclage								
4 extractive								
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ÉNERGIE								
AGRICOLE ET FORESTIER								
1 agriculture	X	X	X	X				
2 forêt	X	X	X	X				
3 Chasse, pêche et piégeage	X	X	X	X				
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
1 Scierie artisanale (chapitre 9, article 9.7, règl. Zonage)		X					X	
2 Élevage à forte charge d'odeur (chapitre 7, article 7.8, règl. Zonage)			X					
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU								
1								
MARGES DE REcul								
Avant								
1 Générale	5.0	5.0	5.0	5.0	7.0	7.0	7.0	
2 Bâtiments de ferme	15.0	15.0	15.0	15.0				
arrière								
1 Générale	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	
latérales								
1 Générale					6-6	6-6	6-6	
2 Résidence unifamiliale et bifamiliale	4-6	4-6	4-6	4-6		4-6	4-6	
3 Bâtiments de ferme	10-10	10-10	10-10	10-10				
riveraine								
1 Générale	N-1	N-1	N-1	N-1			N-1	
NORMES DE LOTISSEMENT								
1 superficie (m ²) min.	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	
2 profondeur (m) min.	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	
3 largeur (m) min.	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	
DENSITÉ								
1 Densité résidentielle : faible	X	X	X	X		X	X	
2 moyenne								
3 forte								
4 indice d'occupation au sol					0,75			
AUTRES NORMES								
1 Hauteur en étages (maximum)	2	2	2	2	2	2	2	
2 Zone tampon prescrite								
3 Zone de protection prescrite								
4 Présence d'aires à risque de mouvement de sol								
5 Zone de contrainte (ancien site de déchets)								
6 Présence d'aires à risque d'inondation							X	
7 Présence de territoire d'intérêt (archéologique)								
8 Dispositions particulières aux usages agro-forestières								
9 Autre : Zonage								
10 Lotissement								
11 Construction								
AMENDEMENT								
NUMERO DU REGLEMENT								
ZONE								

* N.B. les chiffres entre parenthèses réfèrent à des notes inscrites à la fin de la grille des spécifications.

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (4-17), de lotissement (5-17), de construction (6-17), portant sur les permis et certificats (7-17), sur les dérogations mineures (8-17).

Authentifié le _____

Par : _____
Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, Secrétaire trésorière



USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES							NOTES GÉNÉRALES
	M4	M5	M6	P1	P2	P3	P4	
RÉSIDENTIEL								N-1 La marge correspond à la limite de la rive, telle que définie au règlement de zonage (article 2.8)
1 unifamiliale	X		X					
2 bifamilial	X		X					
3 bifamilial jumelé	X		X					
4 trifamilial								
5 multifamilial								
6 communautaire				X				
7 maisons mobiles								
8 de villégiature								
COMMERCE ET SERVICES								
1 commerce de détail	X		X					
2 commerce de gros		X						
3 commerce d'équipements mobiles lourds		X						
4 services	X		X					
5 hébergement et restauration	X		X					
6 communications et transports en commun								
COMMUNAUTAIRE								
1 services publics				X	X		X	
2 conservation					X		X	
RECREATON, SPORTS ET LOSIRS								
1 services à caractère socioculturel				X	X		X	
2 parcs publics, centres récréatifs et installations sportives				X	X			
3 équipements d'accueil spécifiquement touristiques								
INDUSTRIE								
1 peu ou non contraignante		X						
2 contraignante								
3 liée à la disposition des déchets et au recyclage								
4 extractive								
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ÉNERGIE								
AGRICOLE ET FORESTIER								
1 agriculture								
2 forêt								
3 Chasse, pêche et piégeage								
USAGE SPECIFIQUEMENT AUTORISÉ								
1 cimetière - charnier						X		
USAGE SPECIFIQUEMENT EXCLU								
1								
MARGES DE REcul								
Avant								
1 Générale	7.0	7.0	7.0	5.0	7.0	7.0		
2 Bâtiments de ferme								
arrière								
1 Générale	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	8.0		
latérales								
1 Générale	6-6	6-6	6-6	6-6	6-6	4-6		
2 Résidence unifamiliale et bifamiliale	4-6		4-6					
3 Bâtiments de ferme								
riveraine								
1 Générale							N-1	
NORMES DE LOTISSEMENT								
1 superficie (m2) min.	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	
2 profondeur (m) min.	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	
3 largeur (m) min.	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	
DENSITE								
1 Densité résidentielle : faible	X		X					
2 moyenne								
3 forte				X				
4 indice d'occupation au sol		0,75		0,50	0,50			
AUTRES NORMES								
1 Hauteur en étages (maximum)	2	2	2	2	2	1		
2 Zone tampon prescrite								
3 Zone de protection prescrite								
4 Présence d'aires à risque de mouvement de sol								
5 Zone de contrainte (ancien site de déchets)								
6 Présence d'aires à risque d'inondation							X	
7 Présence de territoire d'intérêt (archéologique,								
8 Dispositions particulières aux usages agro-forestières								
9 Autre : Zonage								
10 Lotissement								
11 Construction								
AMENDEMENT								
NUMERO DU RÈGLEMENT								
ZONE								

* N.B. les chiffres entre parenthèses réfèrent à des notes inscrites à la fin de la grille des spécifications.

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (4-17), de lotissement (5-17), de construction (6-17), portant sur les permis et certificats (7-17), sur les dérogations mineures (8-17).

Authentifié le _____

Par : _____
Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, Secrétaire trésorière



USAGES GROUPES ET SOUS-GROUPES	ZONES							NOTES GÉNÉRALES
	P5	R1	R2	RF1	RF2	RV1	RV2	
RÉSIDENTIEL								N-1 La marge correspond à la limite de la rive, telle que définie au règlement de zonage (article 2.8)
1 unifamiliale		X	X			X	X	
2 bifamilial		X	X					
3 bifamilial jumelé		X	X					
4 trifamilial								
5 multifamilial								
6 communautaire			X					
7 maisons mobiles								
8 de villégiature				X	X	X	X	
COMMERCE ET SERVICES								
1 commerce de détail								
2 commerce de gros								
3 commerce d'équipements mobiles lourds								
4 services								
5 hébergement et restauration								
6 communications et transports en commun								
COMMUNAUTAIRE								
1 services publics								
2 conservation	X							
RECREATION, SPORTS ET LOSIRS								
1 services à caractère socioculturel								
2 parcs publics, centres récréatifs et installations sportives								
3 équipements d'accueil spécifiquement touristiques				X	X			
INDUSTRIE								
1 peu ou non contraignante								
2 contraignante								
3 liée à la disposition des déchets et au recyclage								
4 extractive				X	X			
TRANSPORTS, COMMUNICATIONS, ÉNERGIE								
	X			X	X			
AGRICOLE ET FORESTIER								
1 agriculture				X	X			
2 forêt				X	X			
3 Chasse, pêche et piégeage				X	X			
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ								
1								
USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU								
1								
MARGES DE REcul								
Avant								
1 Générale		6.0	6.0	10.0	10.0	10.0	10.0	
2 Bâtiments de ferme								
3								
arrière								
1 Générale		8.0	8.0	10.0	10.0	10.0	10.0	
latérales								
1 Générale				6-6	6-6			
2 Résidence unifamiliale et bifamiliale		4-6	4-6			4-6	4-6	
3 Bâtiments de ferme								
riveraine								
1 Générale	N-1	N-1	N-1	N-1	N-1	N-1	N-1	
NORMES DE LOTISSEMENT								
1 superficie (m ²) min.	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	3000,0	4000,0	4000,0	
2 profondeur (m) min.	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0	
3 largeur (m) min.	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	
DENSITÉ								
1 Densité résidentielle : faible				X	X	X	X	
2 moyenne								
3 forte								
4 indice d'occupation au sol								
AUTRES NORMES								
1 Hauteur en étages (maximum)				X	X	X	X	
2 Zone tampon prescrite								
3 Zone de protection prescrite								
4 Présence d'aires à risque de mouvement de sol								
5 Zone de contrainte (ancien site de déchets)								
6 Présence d'aires à risque d'inondation		X	X					
7 Présence de territoire d'intérêt (archéologique,								
8 Dispositions particulières aux usages agro-forestières								
9 Autre : Zonage								
10 Lotissement								
11 Construction								
AMENDEMENT								
NUMÉRO DU RÉGLEMENT								
ZONE								

* N.B. les chiffres entre parenthèses réfèrent à des notes inscrites à la fin de la grille des spécifications.

Cette grille fait partie intégrante des règlements de zonage (4-17), de lotissement (5-17), de construction (6-17), portant sur les permis et certificats (7-17), sur les dérogations mineures (8-17).

Authentifié le _____

Par : _____

Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, Secrétaire trésorière